# RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

GENERAL SECRETARIAT

Yaoundé le 2 1 MARS 2020

LETTRE CIRCULAIRE N°/ 2 0 - 0 0 0 161 /MINESUP/SG/IGS/IGA/DDES/DAJ DU 21 MARS 2020 RELATIVE AUX MESURES DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS (COVID-19) DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

# LE MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Mesdames et Messieurs ... les Chefs des Institutions Universitaires Publiques ; le Recteur de l'Université Panafricaine ;

le Coordonnateur de l'Université Inter États Congo-Cameroun ; les Chefs des établissements publics d'enseignement supérieur à statut particulier (ENSTP, INJS, SUP'PTIC, LINAFI);

le Coordonnateur de l'African Institute for Mathematical Sciences; les Promoteurs des Instituts Privés d'Enseignement Supérieur ; les Responsables des Services Centraux du MINESUP.

Faisant suite aux mesures gouvernementales de prévention et de lutte contre le coronavirus (COVID-19) édictées, sur très hautes instructions de S.E.M. Paul Biya, Président de la République, et rendues publiques, lors de la déclaration solennelle de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le 17 mars

Conformément aux résolutions de la réunion de concertation que j'ai présidée, au MINESUP, le vendredi 20 mars 2020, avec votre présence effective et constructive,

J'ai l'honneur de vous demander de prendre les mesures suivantes dans toutes les institutions relevant de votre autorité :

## A. MESURES IMMÉDIATES

1. Fermeture de tous les établissements (pendant la période prescrite par Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement) et suspension des enseignements présentiels;

2. Interdiction des rassemblements de plus de cinquante (50) étudiants au sein des campus et notamment des manifestations scientifiques, culturelles et sportives à grande échelle ;

Les deux mesures ci-dessus ont effet dans les délais édictés par le Gouvernement.

3. Report des activités para universitaires sportives, culturelles et civiques, prévues en 2020, notamment les Jeux Universitaires, le FETUC, le FETUNEC, le salon de l'orientation académique et professionnelle;

4. Limitation au strict nécessaire des déplacements intra et inter campus ;

5. Utilisation en priorité des moyens de communication électroniques et des outils numériques pour toutes les réunions susceptibles de regrouper plus de dix (10) personnes;

6. Suspension des missions à l'étranger et de la mobilité internationale des étudiants et des enseignants.

#### **B. MESURES PRÉVENTIVES**

En outre, j'exhorte l'administration universitaire, les enseignants et les différentes associations d'étudiants (clubs santé, clubs €roix Rouge, clubs culturels, etc.) à sensibiliser l'ensemble de la communauté universitaire sur le COVID-19, en faisant appel aussi bien aux médias classiques (radio campus, TV campus, etc.) qu'aux médias cybernétiques, aux affiches, oriflammes et au hors média. Vous prendrez soin de relayer les messages d'hygiène confectionnés par les organisations accréditées (OMS, MINSANTÉ), à savoir se laver les mains très régulièrement avec du savon ou une solution hydroalcoolique; tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ; privilégier les modes de salutation sans contact et éviter les embrassades; utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter; désinfecter régulièrement toutes les surfaces couramment utilisées - écrans tactiles, poignées de porte, etc.). Je vous recommande également de développer d'autres messages plus ciblés vers l'environnement universitaire et en y incluant autant que possible des messages de lutte contre la violence, de citoyenneté et de promotion de l'éthique dans l'enseignement supérieur.

## C. MESURES INFRASTRUCTURELLES

Sur le plan infrastructurel, vous devrez réorienter vos ressources vers les infrastructures et équipements d'hygiène publique (points d'eau avec savons, toilettes, flacons de solution hydroalcoolique, mouchoirs jetables, etc.) et les infrastructures de communication et de sécurité dans les campus (radios et télés communautaires, réseaux WIFI, caméras de vidéosurveillance, etc.), tout en prenant des mesures pour éviter la promiscuité dans les lieux publics (ascenseurs, couloirs, etc.). Vous veillerez également à réhabiliter les centres médico-sociaux pour qu'ils soient prêts à parer à toute éventualité, en accordant une attention particulière à la fois aux équipements et aux ressources humaines.

## D. MESURES ACADÉMIQUES

Sur le plan académique, je vous recommande de mettre en œuvre immédiatement dans vos institutions respectives toutes les facettes de la pédagogie numérique (environnements numériques de travail, classes virtuelles, MOOCs, etc.) et du télétravail, tout en facilitant par tous les moyens l'accès à internet à l'ensemble de la communauté universitaire. Tous les Vice-recteurs, et plus particulièrement les Vice-recteurs Chargés des Enseignements, de la Professionnalisation et du Développement des Technologies de l'Information et de la Communication seront mis à contribution pour le succès de ce passage accéléré au Numérique universitaire.

Ainsi devrez-vous pourvoir, pour la période de crise sanitaire au fonctionnement des instances délibérantes (Conseil de département, Conseil d'Établissement, Commission Consultative de Recrutement des Assistants, Conseil d'Université, Conseil d'administration) de l'institution universitaire dont vous avez la charge. Dans ce cadre, en dehors des consultations à domicile, qui sont une possibilité de faire fonctionner ces structures délibérantes (par l'envoi des dossiers, et la collecte des réponses et avis dont l'addition permettrait de dégager la décision majoritaire), il s'agira aussi de recourir au **télétravail** par lesdites instances. Vous pourrez opérer en organisant les sessions et réunions envisagées (échanges de messages et *videocall*) par Skype, WhatsApp et telegram, etc. Ces modalités de travail ne vous dispensent pas de faire bénéficier aux membres statutaires et aux personnes invitées de l'éventuel droit aux indemnités de sessions.

Concernant les enseignements, l'Université étant pour l'instant physiquement fermée, vous conduirez son fonctionnement académique, en vous arrimant aux supports des communications électroniques disponibles, car l'ère est à l'Open *University* au plan numérique. Dans ce sens, il est exigé de vous l'organisation :

- du **téléenseignement** : les cours magistraux numérisés (comprenant obligatoirement la bibliographie et le plan du cours), TD (fiches et constitution des groupes puis envoi des thèmes d'exposé), TP, TPE peuvent être transmis à une adresse ou plateforme numérique et mis à la disposition des étudiants. En dehors des mails, les supports que sont WhatsApp, Facebook et Telegram par exemple, peuvent être sollicités. Les radios campus, les enregistrements audio et vidéos des cours, les microprogrammes sur canal radiophonique ou télévisuel et explications pourront aussi servir, pour diffusion, aux étudiants;
- de la **téléévaluation**: les étudiants seront soumis aux examens à distance. A cet effet, les devoirs et sujets d'examens peuvent leur être envoyés par voie numérique. Au lieu d'effectuer des évaluations sur table, des sujets incitant à la recherche, tels ceux souvent confectionnés pour les TD (quant aux exposés) peuvent leur être donnés en groupe ou individuellement, afin qu'ils retournent leurs copies par voie numérique à l'établissement. De même, les évaluations écrites peuvent être



remplacées par celles orales, en permettant à un ou plusieurs enseignants de questionner l'étudiant en usant des supports de mass-média sus énumérés.

- de la **télésoutenance** : la visioconférence est prescrite pour les soutenances des thèses et mémoires devant un jury régulièrement constitué à cet effet. Les plateformes de communication de l'institution universitaire pourront être utilisées, de même que les moyens de communication électroniques, à la diligence des chefs d'institutions, des chefs d'établissements, et des chefs de départements qui organiseront la circulation des registres de soutenance pour signature par les membres des jurys.
- de la **télérecherche** : à cet effet, les ressources documentaires doivent être numérisées de sorte à créer des bibliothèques virtuelles qui seront accessibles aux enseignants et aux étudiants depuis le lieu où ils se trouvent. Les livres et revues électroniques, sous le prisme des *Ebooks*, seront acquis à ces fins. Les essais et expérimentations, tout comme les travaux appliquées pourront aussi être pratiqués à distance, dans la mesure du possible. De même, les manifestations scientifiques comme les colloques et séminaires devront se tenir par l'usage des TIC.

### E. MESURES HEURISTIQUES

Sur le plan heuristique, je vous exhorte à développer une plateforme universitaire pour le diagnostic du COVID-19, à l'effet de connaître et maîtriser la circulation du virus dans le territoire national. Le partenariat avec les équipes de recherche nationales notamment l'Institut de Recherche Médicale et des Plantes Médicinales (IMPM) et internationales déjà existantes devra renforcer les activités vers la piste de développement de vaccins et de médicaments améliorés contre le COVID-19. Par ailleurs, les institutions universitaires dotées de Facultés des Sciences (Départements de Biochimie), de Facultés de Médecine et des Sciences Biomédicales et de Facultés de Médecine et des Sciences Pharmaceutiques (Départements de Médecine et Spécialités, Départements de Pharmacologie et de Médecine Traditionnelle, Départements de Microbiologie, Départements de Santé Publique, etc.) devront activement contribuer à la recherche à visée préventive et curative contre cette pandémie.

### F. MESURES MANAGÉRIALES

Sur le plan administratif, vous devrez mettre en place un comité de pilotage et de suivi de toutes ces mesures. Il se réunira à intervalles réguliers et procédera aux ajustements qui s'imposent.

Afin de garantir le succès de ces actions, l'implication directe et personnelle des chefs d'institutions et le pilotage de la communication institutionnelle au plus



haut niveau sont de mise, afin de susciter l'adhésion à ces mesures contraignantes mais nécessaires et novatrices.

J'invite la communauté universitaire à ne pas céder à la panique, et à faire preuve de discipline, de solidarité et de sens des responsabilités.

J'attache du prix à la stricte application de ces directives et vous demande de me rendre compte régulièrement de leur application.



#### Copie:

- PM, Chef du Gouvernement (ATCR)
- MINÉTAT/SGPR (ATCR)
- Ministre, SG/PM (ATCR)
- Ministre, DCC/PR (ATCR)
- MINSANTÉ (ATI)